



SELECT-BOND™ Rapid Kit

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'édition : 05/03/2019

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SELECT-BOND™ Rapid Kit

1.2. Utilisation prévue du produit

Pack additif pour base adhésive à base de ciment

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Entreprise

LATICRETE International

1 parc de Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203) -393-0010

www.laticrete.com

Entreprise

LATICRETE Canada ULC

CP 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833) -254-9255

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique, appelez ChemTel jour et nuit

Aux États-Unis et au Canada : 1.800.255.3924

Mexique : 1.800.099.0731

En dehors des États-Unis et du Canada : 1.813.248.0585 (appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Rencontré. Corr. 1 H290

Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

Peigne. poussière

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



Mot indicateur (GHS-US / CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (GHS-US / CA)

: P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et garder la respiration confortable.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à

SELECT-BOND™ Rapid Kit

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).

P363 - Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P390 - Absorber les déversements pour éviter les dommages matériels.

P405 - Magasin verrouillé.

P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.

P501 - Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Information supplémentaire

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique doivent être suivies. Prévenir l'accumulation de poussière (pour minimiser les risques d'explosion). Évitez de générer de la poussière.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

prénom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
Ciment, alumine, produits chimiques	(N ° CAS.) 65997-16-2	30 - 60	Eye Irrit. 2A, H319
Gazon aluminat d'ium (NaAlO ₂)	(N ° CAS.) 1302-42-7	10 - 30	Rencontré. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
Formiate de calcium	(N ° CAS.) 544-17-2	7 - 13	Eye Dam. 1, H318 Peigne. poussière
Acide citrique	(N ° CAS.) 77-92-9	3 - 7	Eye Irrit. 2A, H319 Peigne. poussière
Silice amorphe	(N ° CAS.) 7631-86-9	0.35 - 0.5	Non classés

Texte complet des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en poids en poids (% poids / poids) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en volume par pourcentage de volume (v / v%).

** La concentration réelle d'ingrédients n'est pas divulguée en tant que secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux (HPR), DORS / 2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation : Sortir à l'air frais et rester au repos dans une position où il fait bon respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En utilisant une protection respiratoire appropriée, déplacez immédiatement la personne exposée à l'air frais. Encouragez la personne exposée à tousser, crachez et mouchez-vous pour éliminer la poussière. Appelez immédiatement un centre antipoison, un médecin ou un service médical d'urgence.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Obtenez un avis médical immédiat.

Lentilles de contact : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 30 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Obtenez un avis médical immédiat.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

SELECT-BOND™ Rapid Kit

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Général : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Inhalation : La poussière peut être nocive ou causer une irritation. Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une grave irritation qui évoluera en brûlures chimiques.

Lentilles de contact : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Ingestion : Peut causer des brûlures ou une irritation des doublures de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si exposé ou concerné, obtenir un conseil médical et une attention. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette à portée de main.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Utiliser un moyen d'extinction approprié au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager un incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Poussières combustibles.

Danger d'explosion : Risque d'explosion de poussière dans l'air. Le contact avec des substances métalliques peut libérer du gaz d'hydrogène inflammable.

Réactivité : Peut être corrosif pour les métaux. Le contact avec les métaux peut dégager de l'hydrogène inflammable. Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau en dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un feu chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Vapeurs corrosives. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

les autres informations : Risque d'explosion de poussière.

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas respirer la poussière. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Évitez de générer de la poussière. Éliminer les sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et faire appel à du personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements solides avec des barrières appropriées et empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Par mesure de précaution immédiate, isolez la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Éviter la génération de poussière lors du nettoyage des déversements.

SELECT-BOND™ Rapid Kit

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Contacter les autorités compétentes après un déversement. Absorber les déversements pour éviter les dégâts matériels. Neutraliser avec précaution le solide répandu. Utiliser un aspirateur antidéflagrant pendant le nettoyage, avec un filtre approprié. Ne pas mélanger avec d'autres matériaux. Le nettoyage par le vide est préférable. Si un balayage est requis, utilisez un anti-poussière. Utilisez uniquement des outils anti-étincelles.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut être corrosif pour les métaux. Peut libérer des vapeurs corrosives.

L'accumulation et la dispersion de poussières avec une source d'inflammation peuvent provoquer une explosion de poussières combustibles. Maintenez les niveaux de poussière au minimum et suivez les réglementations en vigueur.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer la poussière. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Manipuler les récipients vides avec précaution car ils peuvent toujours présenter un danger. Évitez de créer ou de répandre de la poussière. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur. Évitez de créer ou de répandre de la poussière. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique doivent être suivies.

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, de températures extrêmement élevées ou basses et de matériaux incompatibles. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un récipient résistant à la corrosion et / ou doublé. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée.

Matériaux incompatibles : Acides. Aluminium. Étain. Zinc. Métaux. Peut être corrosif pour les métaux. Sels d'ammonium.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Pack additif pour base adhésive à base de ciment

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou des gouvernements provinciaux canadiens.

Silice amorphe (7631-86-9)		
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg / m ³)	6 mg / m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	20 mppcf (80 mg / m ³ / % SiO ₂)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg / m ³)	6 mg / m ³
USA IDLH	US IDLH (mg / m ³)	3000 mg / m ³
Yukon	VME TWA (mg / m ³)	300 particules / ml (mesurées par l'instrumentation Konimeter) 20 mppcf (mesuré par l'instrumentation Impinger) 2 mg / m ³ (masse respirable)

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées. Des fontaines pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique doivent être suivies. Utiliser un équipement antidéflagrant. Utilisez une ventilation par aspiration localisée ou une ventilation par dilution générale ou d'autres méthodes de suppression pour maintenir les niveaux de poussière au-dessous des limites d'exposition. L'équipement électrique devrait être équipé de dispositifs appropriés de dépoussiérage. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, tels que les systèmes de ventilation par aspiration à la source et de transport de matériel impliqués dans la manipulation de ce produit, contiennent des événements de protection antidéflagrante ou un système de suppression d'explosion ou un environnement pauvre en oxygène.

SELECT-BOND™ Rapid Kit

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Masque de protection.

Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques. Vêtements anti-corrosion.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère insuffisante en oxygène ou d'exposition inconnue, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre blanche
Odeur	: Indisponible
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: Indisponible
Point de rupture	: Indisponible
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Indisponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: 1.2 - 1.5
Gravité spécifique	: Indisponible
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage : N-Octanol / Eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Peut être corrosif pour les métaux. Le contact avec les métaux peut dégager de l'hydrogène inflammable. Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau en dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter : Rayonnement solaire direct, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles. Étincelles, chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation. Accumulation de poussière (pour minimiser les risques d'explosion).

10.5. Matériaux incompatibles : Acides. Aluminium. Étain. Zinc. Métaux. Peut être corrosif pour les métaux. Sels d'ammonium.

10.6. Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : Des vapeurs corrosives.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité Aiguë (Orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

SELECT-BOND™ Rapid Kit

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Toxicité Aiguë (Inhalation) : Non classés

Données LD50 et LC50 : Indisponible

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Dommages oculaire / irritation : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classés

Mutagénicité des cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Danger d'aspiration : Non classés

Symptômes / lésions après l'inhalation : La poussière peut être nocive ou causer une irritation. Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Symptômes / lésions après contact avec la peau : Provoque une grave irritation qui évoluera en brûlures chimiques.

Symptômes / lésions après contact avec les yeux : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Symptômes / lésions après ingestion : Peut causer des brûlures ou une irritation des doublures de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

Formiate de calcium (544-17-2)	
DL50 Oral Rat	2650 mg / kg
Acide citrique (77-92-9)	
DL50 Oral Rat	5400 mg / kg
Rat dermique DL50	> 2000 mg / kg
Silice amorphe (7631-86-9)	
DL50 Oral Rat	7900 mg / kg
Lapin cutané LD50	> 2000 mg / kg
Silice amorphe (7631-86-9)	
Groupe CIRC	3

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie - Général : Non classés.

Formiate de calcium (544-17-2)	
LC50 Poisson 1	> = 1000 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Brachydanio rerio [statique])
Acide citrique (77-92-9)	
LC50 Poisson 1	1516 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Lepomis macrochirus)
Silice amorphe (7631-86-9)	
LC50 Poisson 1	5000 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Brachydanio rerio [statique])
CE50 Daphnia 1	7600 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Ceriodaphnia dubia)

12.2. Persistance et dégradabilité

SELECT-BOND™ Rapid Kit	
Persistance et dégradabilité	Non-établi.
Acide citrique (77-92-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

SELECT-BOND™ Rapid Kit	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.
Acide citrique (77-92-9)	
Log Pow	-1,72 (à 20 °C)
Silice amorphe (7631-86-9)	

SELECT-BOND™ Rapid Kit

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

BCF Poisson 1

(aucune bioaccumulation prévue)

12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des déchets : Éliminer le contenu / le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Ecologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées dans les présentes ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS. Elles peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables inconnues au moment de la publication de la FDS.

14.1. En accord avec DOT

Nom d'expédition : ALUMINATE DE SODIUM, SOLIDMÉLANGE
Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN2812
Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : III
Numéro ERG : 154



14.2. En accord avec IMDG

Nom d'expédition : ALUMINATE DE SODIUM, SOLIDE Mélange
Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN2812
Codes d'étiquette : 8



14.3. En accord avec IATA

Nom d'expédition : ALUMINATE DE SODIUM, SOLIDE Mélange
Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN2812
Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : III
Code ERG (IATA) : 8L



14.4. Conformément au TMD

Nom d'expédition : ALUMINATE DE SODIUM, SOLIDE Mélange
Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN2812
Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : III



SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation fédérale américaine

SELECT-BOND™ Rapid Kit

SARA Section 311/312 Classes de danger

Danger physique - Corrosif pour les métaux
Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire
Danger pour la santé - Corrosion cutanée ou irritation
Danger physique - Poussières combustibles

Ciment, alumine, produits chimiques (65997-16-2)

Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Aluminate de sodium (NaAlO₂) (1302-42-7)

SELECT-BOND™ Rapid Kit

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Formiate de calcium (544-17-2)

Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Acide citrique (77-92-9)

Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Silice amorphe (7631-86-9)

Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

15.2. Réglementation des États-Unis

Silice amorphe (7631-86-9)

États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir

États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)

15.3. Réglementation Canadienne

Ciment, alumine, produits chimiques (65997-16-2)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

Aluminate de sodium (NaAlO₂) (1302-42-7)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

Formiate de calcium (544-17-2)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

Acide citrique (77-92-9)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

Silice amorphe (7631-86-9)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 05/03/2019

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200 et au règlement sur les produits dangereux (HPR) du Canada, DORS / 2015-17.

Texte intégral du SGH :

Peigne. poussière	Poussières combustibles
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Rencontré. Corr. 1	Corrosif pour les métaux Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1A
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une grave irritation des yeux

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)